

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	11
Présents	28	Absents non représentés :	8
VOTANTS			39

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 16 décembre 2024, après convocation légale reçue le 10 décembre 2024, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Valérie BOURIQUET-TELLENE, M. Laurent COMTAT, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES.

Etaient Absents représentés :

M. Didier CARLE, (pouvoir donné à Fulgencio BERNAL), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, (pouvoir donné à M. Bernard RIGEADE), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Patrice DE CAMARET, (pouvoir donné à Mme Valérie BOURIQUET-TELLENE), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Robert IGOULEN), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Thierry ROUX (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Gérard VIAU (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT).

Étaient Absents non représentés :

Mme Cindy CLOP, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Sandy GEIGER, M. Pascal GUILLAUME, Mme Christelle PEPIN, M. Jean-Claude RUSCELLI.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **Mme Aurelie VERNHES** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Institution d'une Commission d'Indemnisation Amiable - Travaux Avenues
d'Avignon et Achille Maureau**

Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-président, indique à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, assure la maîtrise d'ouvrage du programme d'aménagements des Avenues d'Avignon et Achille MAUREAU qui est ont pour objectif la création d'aménagements paysagers et de cheminements doux en particulier cyclables

Considérant que la collectivité est toujours attentive à limiter le plus possible les désagréments susceptibles d'être causés aux riverains et aux commerçants à l'occasion de travaux publics, et ce même si certains peuvent être inévitables à l'occasion d'un tel chantier ;

Afin d'évaluer les éventuels préjudices commerciaux subis par les commerçants riverains des avenues d'Avignon et Achille Moreau, la Communauté d'Agglomération propose de créer une commission d'indemnisation amiable (CIA) ;

Cette commission ad hoc a pour objet de permettre aux commerçants qui subiraient une perte de chiffre d'affaires, en lien étroit et direct avec les travaux sur un périmètre défini, de prétendre à une indemnisation ;

Cette instance est chargée d'instruire les demandes indemnitaires déposées par les commerçants et artisans ayant subis un préjudice anormal et spécial de baisse de chiffre d'affaires durant les travaux, et de faire le cas échéant, des propositions d'indemnisation au conseil communautaire

Les personnes qui siègeront au sein de cette commission seront les suivantes :

- Une personne qualifiée désignée par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes (Président(e) de la commission
- 5 représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération et 2 suppléants non affectés
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse
- Un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques
- Un représentant de l'Ordre des Experts Comptables
- Un représentant de l'association des commerçants de la ville de Sorgues (Cap Sorgues) avec voix consultative

Un règlement intérieur viendra préciser les modalités de fonctionnement de la Commission d'Indemnisation Amiable. Celui-ci sera présenté lors de la première réunion de la commission et soumis au conseil communautaire pour validation.

La Commission a vocation à exister le temps nécessaire à l'instruction des demandes qui lui seront présentées dans un délai de 6 mois au maximum à partir de la fin des travaux attesté par le procès-verbal. En conséquence, la commission sera dissoute au plus tard 12 mois après l'achèvement des travaux.

Pour siéger à cette commission Monsieur le Président propose les élus suivants :

Titulaires

Monsieur Thierry LAGNEAU, Vice-président, Maire de Sorgues

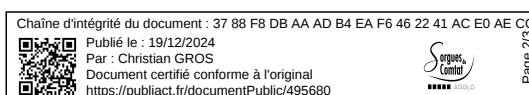
Madame Sylviane FERRARO, Vice-président déléguée aux Travaux

Madame Jacqueline DEVOS, Conseillère Communautaire, Adjointe déléguée aux affaires culturelles et au patrimoine culturel Ville de Sorgues

Monsieur Christian RIOU, Conseiller Communautaire, Adjoint délégué aux activités commerciales Ville de Sorgues

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
Affiché le :



Monsieur Thierry ROUX, Conseiller Communautaire, Adjoint délégué à l'assainissement
ville de Sorgues

Suppléants non affectés

Monsieur Serge SOLER, Conseiller Communautaire

Madame Patricia COURTIER, Conseillère Communautaire

Vu le Code Civil notamment l'article 2044 et les suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 décembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à 38 pour et 1 abstention (D. BELLUCCI)

DECIDE D'INSTITUER, selon les modalités et conditions présentées ci-dessus, la
Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) pour les travaux des Avenues d'Avignon et
Achille Maureau dont les missions seront précisées dans un règlement intérieur.

DESIGNE des élus proposés ci-dessus pour siéger à la Commission d'Indemnisation
Amiable

AUTORISE Monsieur le Président ou en son absence un des Vice-présidents à signer
tous les actes nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de la commission.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

Aurélien VERNHES
Le Secrétaire de séance

